

#10 de l'assemblée publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 3 JUILLET 2024** à 17 h 30.

# **SONT PRÉSENTS**:

Monsieur Éric Alan Caldwell, président du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, vice-présidente du conseil d'administration

Monsieur Alan DeSousa, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Claude Baril, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Ouellet, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Le May, membre du conseil d'administration

Madame Suzanne Lareau, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Éric Alan Caldwell, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que madame Marie-Claude Léonard, directrice générale et madame Nicole N. Barezi, secrétaire corporative. Les membres du conseil d'administration excusent l'absence de madame Catherine Morency et de monsieur Alex Bottausci à cette assemblée. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 34, l'assemblée débute.

# **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle six (6) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 47.

À 18 h 18, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

La directrice générale fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration »* déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

# CA-2024-076 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 JUILLET 2024

PROPOSÉ par monsieur Alan DeSousa APPUYÉ par Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

II es

RÉSOLU d'adopter **l'ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la

# CA-2024-077 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 5 JUIN 2024

PROPOSÉ par monsieur Alan DeSousa APPUYÉ par madame Laurence Parent

**ET UNANIMEMENT** 

Il est

RÉSOLU

de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 5 juin 2024.

#### CA-2024-078 ADJUGER UN CONTRAT

CPU DESIGN INC.

CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS DIVERS

6000030187

VU le rapport du directeur exécutif – TI, innovation et transformation

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Marie-Claude Baril APPUYÉ par madame Laurence Parent

**ET UNANIMEMENT** 

II est

**RÉSOLU** 

d'adjuger à « **CPU DESIGN INC.** », un contrat d'acquisition de logiciels divers, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2024 au 30 septembre 2027, au montant de **7 325 476,38 \$**, plus les taxes de **1 096 990,09 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **8 422 466,47 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres public 6000030187 et à la soumission révisée de l'Adjudicataire.

	IMPUTATION
Centre	U
Compte	568250
Ordre interne	U

# CA-2024-079 AUTORISER UNE MODIFICATION AU CONTRAT

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

ACQUISITION DE LICENCES PAR ABONNEMENT VMWARE

6000029704

RÉSOLUTION CA-2024-068

VU le rapport du directeur exécutif – TI, innovation et transformation

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Marie-Claude Baril APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

II est

RÉSOLU

d'autoriser une modification au contrat 6000029704 pour l'adhésion au mandat 999735019 (acquisition de licences par abonnement VMWare) pour une augmentation de l'enveloppe budgétaire afin d'ajouter au contrat un montant supplémentaire de 1 462 184,64 \$, plus les taxes de 218 962,15 \$;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 681 146,79** \$, toutes taxes incluses pour ce contrat tel qu'autorisé par la résolution du CA-2024-068.

	IMPUTATION
Centre	Divers
Compte	552170
Ordre interne / OTP	Divers

### CA-2024-080 OCTROYER UN CONTRAT

<u>OKT</u>AL

CONTRAT DE MAINTENANCE ET SUPPORT DE SIMULATEURS DE CONDUITE 6000030921

VU le rapport du directeur exécutif - Talents, diversité et expérience employé

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Suzanne Lareau APPUYÉ par madame Laurence Parent

**ET UNANIMEMENT** 

II est

#### **RÉSOLU**

- 1° d'octroyer à « OKTAL », un contrat de maintenance et support de simulateurs de conduite, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2024 au 31 juillet 2029, pour un montant maximum de 480 295,00 \$;
- 2° d'octroyer une enveloppe supplémentaire pour l'assistance technique sur demande, au montant de 134 900,00 \$;
- 3° d'octroyer une enveloppe supplémentaire pour l'ajustement annuel du coût de la main-d'œuvre lié à l'indice Syntec, au montant de 50 491,61 \$;
- 4° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **665 686,61 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions du contrat « CT-0917-MP » (6000030921).

	IMPUTATION
Centre	37300
Compte	553990

### CA-2024-081 AUTORISER UN QUATRIÈME AMENDEMENT DE BAIL

9372-5513 QUÉBEC INC.

LOCATION D'UN TERRAIN SITUÉ AU COIN DE LA RUE AIRLIE ET DU BOULEVARD NEWMAN DANS L'ARRONDISSEMENT LASALLE

6000031117

RÉSOLUTION CA-2009-099, CA-2011-054, CA-2012-057, CA-2013-120, CA-2014-082, CA-2015-098, CA-2017-088 ET CA-2019-045

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et entretien

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Suzanne Lareau APPUYÉ par madame Marie-Claude Baril

ET UNANIMEMENT

II est

# RÉSOLU

- d'autoriser à un quatrième amendement de bail entre 9372-5513 QUÉBEC INC. et la Société de transport de Montréal pour prolonger la location d'un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro 1 931 008 du Cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 6 104,2 mètres carrés, situé au coin de la rue Airlie et du boulevard Newman dans l'arrondissement LaSalle pour une (1) période additionnelle de cinq (5) ans débutant le 1<sup>er</sup> août 2024 et se terminant le 31 juillet 2029, pour un montant de 931 068,87 \$;
- 2° d'autoriser toute modification au projet d'entente qui n'est pas incompatible avec les présentes;
- 3° d'autoriser une réserve pour contingence telle que spécifiée en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du bail;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 070 496,43** \$ toutes taxes incluses, incluant le loyer de base, les taxes municipales, les taxes scolaires et les frais d'électricité, conformément aux termes et conditions prévus au bail (6000031117).

	IMPUTATION
Centre	97424
Compte	573110

### CA-2024-082 AMENDEMENT DE BAIL PLACE BONAVENTURE (SUITES 6900 ET 6901)

VU le rapport du directrice exécutive – Planification et entretien

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Suzanne Lareau APPUYÉ par madame Marie-Claude Baril

**ET UNANIMEMENT** 

II est

#### RÉSOLU

d'autoriser la directrice générale de la STM à négocier et signer tout document requis visant à proroger dans le temps les engagements contractuels de la STM prévus Bail avec Gestion Immeubles Place Bonaventure Inc. « PB » en regard des Suites 6900 et 6901, d'une superficie locative totale de 28 576 pi.ca., pour une période estimative de 2 ans, visant ainsi à reporter les obligations des parties, conséquemment à la demande de PB de prolonger la durée du terme de son Bail actuel avec INRS, lequel se termine au 31 décembre 2024.

# <u>CA-2024-083</u> <u>ENTENTE DE PARTENARIAT - CANADIENS DE MONTRÉAL: SAISONS 2024-2025, 2025-2026 ET 2026-2027</u>

CLUB DE HOCKEY CANADIEN INC.

VU le rapport du directeur général adjoint – Stratégies, relations partenaires et communications

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Laurence Parent APPUYÉ par madame Marie-Claude Baril

**ET UNANIMEMENT** 

II est

### **RÉSOLU**

- 1° d'autoriser une entente de partenariat entre la STM et le CLUB DE HOCKEY CANADIEN INC., pour la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2027 au montant de 624 000 \$, plus les taxes de 93 444 \$,
- 2° d'autoriser la direction des Affaires juridiques à rédiger une entente de partenariat finale à intervenir entre les parties, selon les conditions substantiellement conformes;

le tout pour un montant maximum pour la Société de 717 444 \$, toutes taxes actuelles incluses.

	IMPUTATION
Centre	599521
Compte / OTP	138405

# CA-2024-084 RENONCIATION À L'INDEXATION 2024 DES MONTANTS VERSÉS À UN MEMBRE DU CONSEIL

VU le rapport du Secrétariat corporatif

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Laurence Parent APPUYÉ par madame Marie-Claude Baril

**ET UNANIMEMENT** 

II est

# RÉSOLU

de renoncer à l'indexation des montants de la rémunération de base et de la rémunération additionnelles versés aux membres du conseil d'administration pour l'année 2024, malgré l'article 4 du Règlement R-076 de la Société établissant les règles de gouvernance applicables à l'accomplissement de diverses fonctions par les membres du conseil d'administration, et ce rétroactivement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

	ÉRIC ALAN CALDWELL	NICOLE N. BAREZI
	Président du conseil d'administration	Secrétaire corporative
	Les résolutions CA-2024-076 à CA-2024-085 il sont considérées signées, comme si elles l'av	nclusivement, consignées dans ce procès-verbal, aient été une à une.
RÉSOLU	de lever la séance à 18 h 21.	
	Il est	
	UNANIMEMENT	
	Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la ayant été étudiés	a présente assemblée du conseil d'administration
<u>CA-2024-085</u>	<u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>	

# ANNEXE A PÉRIODE DE QUESTIONS ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE LE MERCREDI 3 JUILLET 2024 À 17 h 30

# INTERVENANT PRÉSENT À L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

### **NOM**

### **SUJET DE L'INTERVENTION**

# **QUESTION 1**

Madame Michelle Sauvage Madame Sauvage souhaite poser une question portant sur la refonte du réseau de bus dans le Sud-Ouest.

Essentiellement, elle explique que les changements de cette refonte visent, entre autres, à offrir des services de bus plus fréquents. Dans la forme actuelle, ces modifications génèrent certains impacts, car le quartier Pointe-Saint-Charles se retrouve sans accès direct à une station de métro accessible. Elle s'inquiète des impacts de la refonte, particulièrement pour les plus vulnérables. Elle cite en exemple, les personnes à mobilité réduite, la population vieillissante, les femmes enceintes, etc. Outre cet enjeu, tous les bus convergent vers la ligne verte, de sorte qu'il n'y a aucune correspondance vers la ligne orange, il faut se rendre à Berri-UQAM pour y accéder d'autant plus qu'aucun bus ne se rend directement à ces stations. D'ailleurs, même le simulateur de trajets démontre que les temps de parcours ne sont pas avantageux.

Le Président

Le président indique qu'à terme, l'objectif serait de rendre toutes les stations de métro accessibles. Cette refonte a été pensée à la suite de consultations menées dans le but d'améliorer le transport en commun de façon transversale, et ce, au bénéfice, de l'ensemble de la clientèle. Il invite la directrice générale à compléter la question.

L'objectif principal de cette refonte du réseau d'autobus est d'améliorer le service de transport en commun pour tous afin de le rendre plus efficace et attrayant. Dans le cadre de ces changements, certaines lignes ont été reconfigurées, d'autres ont été fusionnées, des compromis ont dû être faits pour desservir un maximum de personnes. L'adéquation à la demande et au niveau de service des lignes ainsi que la satisfaction de la clientèle feront l'objet d'un suivi et des ajustements seront faits au besoin, explique la directrice générale.

Monsieur Michel Tremblay, Directeur - Planification et développement des réseaux fera un suivi à ce sujet afin d'évaluer les pistes de solutions qui pourraient être mises en place.

# **QUESTION 2**

Monsieur Bruno Jeannotte

La question est en lien avec les négociations 2025 (Entretien).

Monsieur Bruno Jeannotte explique qu'en 2018, la stratégie négociée entre les parties lors du renouvellement de la convention collective était d'entreprendre les démarches un an avant l'échéance de la convention collective, de sorte que les moyens de pression étaient limités. Cette approche avait permis de mener le processus de négociation sans que la clientèle en soit affectée. En date de ce jour, nous ne sommes pas à la moitié des travaux réalisés à pareille date en 2018. Avec cette cadence, il est difficile de penser d'arriver à une entente dans un délai raisonnable. Il veut savoir si la STM entend faire de cette négociation une priorité en accélérant le processus de négociation dès cet automne.

Le Président

Il s'agit d'une séance du conseil d'administration où le public est convié à pouvoir s'informer et échanger avec les membres. Toutes questions relevant de relations de travail doivent être abordées devant l'instance appropriée à cet effet, indique d'emblée le président.

En complément, la directrice générale mentionne que la STM partage les mêmes volontés que le syndicat de pouvoir régler avant l'échéance

de la convention collective afin d'éviter tout impact dans la livraison de service.

#### **QUESTION 3**

Monsieur Gilbert Bauer

Monsieur Bauer désire poser une question concernant le changement de 25 lignes d'autobus.

Dès le 26 août 2024, 25 lignes de bus seront modifiées pour offrir un réseau qui répond mieux aux besoins actuels de déplacements. Outre d'offrir un service de bus plus fréquent, un meilleur accès au réseau de métro, etc., monsieur Bauer veut connaître les autres raisons pour de telles modifications, si elles ne sont pas faites notamment pour la reconfiguration ou la piétonnisation d'une rue.

Le Président

Le réseau a peu évolué au cours des 30 dernières années malgré une croissance démographique importante. La Refonte du secteur propose ainsi une réorganisation du réseau de bus afin de l'adapter aux besoins de toute la population. La Refonte du réseau a pour objectifs d'accroître la couverture des services de bus fréquents, de simplifier les parcours au profit d'un service plus attrayant, de faciliter les liens entre les quartiers et l'accès aux services de proximité. Les projets menés par les partenaires de la STM, notamment la Ville de Montréal, ont également une influence sur la Refonte du réseau. Par exemple, le parcours d'une ligne peut être modifié en cohérence avec les besoins de la Ville pour l'aménagement d'une rue piétonne. Les changements seront réalisés avec une stabilité du nombre d'heures de service, sans déboursés additionnels, indique le président.

### **QUESTION 4**

Monsieur Simon Paquette

Monsieur Paquette est membre de de la Corporation Action-Gardien qui regroupe les organismes communautaires du quartier Pointe St-Charles. Ce dernier souhaite poser une question portant sur l'accessibilité universelle dans Pointe St-Charles dans le cadre de la Refonte de bus.

En préambule, monsieur Paquette énumère plusieurs éléments positifs liés à la Refonte des circuits d'autobus, notamment la création de lignes fréquentes, un accès plus rapide et plus direct à certains lieux, dont l'hôpital de Verdun, etc. La Corporation Action-Gardien a été interpellée par des résidents du quartier ayant des préoccupations sur l'enjeu de l'accessibilité universelle. Dès la fin août, les résidents du quartier perdront l'accès aux stations McGill, Lionel-Groulx et Bonaventure. Afin de pallier les contraintes d'accessibilité occasionnées par cette Refonte, ce dernier aimerait savoir si la STM est favorable à recevoir des propositions sur des solutions alternatives, dont le raccordement de certaines lignes aux stations de métro du centre-ville, soit McGill et Lionnel-Groulx, de retarder la mise en service de certaines modifications jusqu'à ce que la station Atwater soit rendue accessible ou d'avoir recours au transport adapté.

Le Président

Le président invite madame Marie-Claude Léonard, directrice générale, à répondre à cette question.

Madame Léonard indique que des travaux visant l'installation des ascenseurs à la station Atwater sont en cours. Des changements de parcours peuvent occasionner certains impacts négatifs qui sont mineurs concernant de faibles volumes de déplacement comparativement aux avantages offerts. Quant à la proposition de report de certaines modifications, pour des raisons en lien avec le respect des conditions de travail des chauffeurs, elle n'est pas envisageable. La directrice générale invite monsieur Michel Tremblay, Directeur - Planification et développement des réseaux à fournir des éléments de réponses.

Monsieur Tremblay souligne que le réseau d'autobus a peu évolué au cours des dernières années dans ce secteur. Des modifications de grande envergure étaient devenues nécessaires pour s'adapter aux besoins de mobilité et à la performance des lignes d'autobus. La Refonte a été pensée à long terme et sa réalisation en considérant notamment que la majorité des déplacements en transport collectif du secteur se destinent au centre de l'île, le développement urbain à venir

et plusieurs projets de développements en cours de réalisation ou en planification, dont la station Atwater qui sera rendue accessible en 2025.

Pour terminer, monsieur Tremblay l'informe que l'équipe de la Planification et développement des réseaux planifiera une rencontre avec lui pour faire un suivi sur la question.

### **QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL**

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites comme elles ont été reçues, sans révision ni modifications.

### **QUESTION 5**

Madame Nicole Corrado

I was saddened to find a box of mouse poison placed at Beaudry station by BiosVert. The poison had gotten wet and was leaking out of the bait box. Even if bait is inside the subway, the mice and rats still move outside and the poison moves up the food chain. Conventional rodent control uses cruel methods. The companies use glue traps, and snap traps, which, like legholds, can cause injury. They also use rodenticide, which kills slowly and kills many non target animals. https://m.facebook.com/RFOntario/?paipv=0&eav=AfbUBVKF7c1YhT9VJVluqvql7GZ6aUMN4HXsj08GSKGr148rCtpTybY7c3qkHVWijzs

Try this humane company. https://www.evictionmtl.com/ Killing animals does not solve the problem. Montreal's feeding ban bylaw is far more effective because they remove attractants. Please change your pest control policy to instead remove attractants, and fix holes, along with a humane contraception program. Please invest in non lethal solutions like bear proof bins (which also keep out rats) and public education. Tuffbox is a garbage and recycling bin that keeps out rodents. https://tuffboxx.com Nicole Corrado

Le Président

The Chairman invited Mr David Chagnon, Director - Bus and Metro Operations Support, to answer this question.

Mr. Chagnon replied thank you for your question and suggestion, the metro stations being located underground bring us unfortunately vermin from the surface as well as from the tunnels. We do business, on a regular basis, with an experienced and responsible extermination company that uses techniques that meet established standards.

# **QUESTION 6**

Monsieur Julien Gascon-Samson Bonjour, Question #1: depuis l'ouverture du REM, j'ai effectué un transfert modal et j'utilise beaucoup plus ce moyen de transport collectif. Or, je vis encore avec la crainte de me retrouver dans des situations où le chauffeur n'est pas en mesure de déployer la rampe, lorsque je prends le bus de temps (c'est plutôt rare que je le prenne ces temps-ci), et c'est justement arrivé cette semaine. Je ne crois pas qu'il s'agissait d'un problème mécanique, puisque je n'ai pas entendu l'avertisseur sonore ("bip bip bip"). J'aimerais savoir si la STM a mis en place récemment pour pallier cette problématique, et s'il y a d'autres mesures qu'elle compte mettre en place prochainement pour réduire ce nombre d'incidents?

Question #2: le réseau de métro compte actuellement 27/68 stations accessibles. J'ai lu récemment certains témoignages à l'effet que certaines lignes de bus modifiées lors de la refonte du Sud-Ouest n'allaient plus passer par une station accessible, alors que c'était le cas auparavant. Ma suggestion serait au contraire de profiter de la refonte pour s'assurer que toutes les lignes modifiées ou nouvelles passent par des stations accessibles, pour supplémenter le plus possible à l'accessibilité partielle du métro. C'est quelque chose qui pourrait bénéficier d'une partie importante de la population, encore plus au cours des prochaines années. Est-ce que c'est une direction dans laquelle la STM pourrait s'engager à aller?

Le Président

Le président invite monsieur Christopher Kranjec, Directeur principal -Livraison de service et expérience client à répondre à cette question.

Monsieur Kranjec explique que plusieurs initiatives ont été mises de l'avant pour améliorer la disponibilité et la fiabilité des rampes avant. Une formation sur le déploiement de la rampe est donnée aux chauffeurs en sus d'une capsule virtuelle de sensibilisation sur les attentes STM. Outre cette mesure, la STM a aussi implanté un processus de déploiement de la rampe quatre fois par année. De plus, le chauffeur doit également aviser le centre d'opération du nonfonctionnement de la rampe qui s'assurera que la rampe du prochain bus soit fonctionnelle.

Quant à la deuxième question, le président invite monsieur Michel Tremblay, Directeur - Planification et développement des réseaux à fournir des éléments de réponses.

La STM est très sensible aux besoins liés à l'accessibilité. Dans la planification de son offre de service, les stations de métro accessibles sont utilisées de façon optimale, ce qui contraint la STM à mettre à contribution les autres stations de métro. Les décisions sont prises en regard à un ensemble de besoins. Il rappelle que dans le secteur du sud-ouest deux stations seront rendues accessibles (Atwater et Place St-Henri) dans un avenir rapproché. De plus, pour les secteurs de l'ouest et du nord-ouest de l'île, diverses options sont déjà en place, notamment le REM, les stations Du Collège et Côte-vertu en attendant les futures refontes.